



À Saint-Éloy-les-Mines, le 05 février 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, régulièrement convoqué, s'est réuni en son siège rue du Puits Saint Joseph à Saint- Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Henri DUBREUIL, président en exercice

Présents : François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussieres près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ;

Absents ayant donné procuration : Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; André VERNADAT (Moureuille) ayant donné procuration à Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN (Servant) remplacée par Giles CHAMPOMIER (servant) ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) remplacée par Robert DUBUIS (Château-sur-Cher) ;

Excusés : Marc BEAUMONT (Virlet) ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Pierrette RAY (Youx) ; André VERGE (Biollet) ;

Secrétaire : Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ;

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 53 – Présents : 39 – Votants (présents ou représentés) : 42

ADMINISTRATION GENERALE

Le Président propose de rajouter dans l'urgence à l'ordre du jour deux délibérations :

- Avenant n°1 à la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI (2020)
- Animation réseau agricole – Avenant n°3 à la convention 2018-2020

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du conseil du 26 novembre 2019

Le Président met aux voix le compte-rendu.

Abstention de Mme Mansat.

Adopté à l'unanimité.

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du Président

Aucun commentaire.

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'intégralité des documents budgétaires dont il est fait mention ci-après sont consultables par fonction sur demande. Les résultats de fonctionnement et d'investissement détaillés par article sont joint pour le budget principal et les budgets annexes.

M. Robert regrette qu'il n'y ait pas de comparaison avec les comptes administratifs de 2018.

M. Duverger se demande pourquoi le budget de la micro-crèche de Pionsat est excédentaire. Il lui est répondu que c'est dû à des subventions de 2018 qui n'avait pas été perçues.

M. Duverger demande quel est le coût horaire dans les accueils de loisirs. Les services enfance/jeunesse proposent de le rajouter pour les prochains budgets.

Le Président propose de modifier l'ordre des sujets à l'ordre du jour, en mettant en 1^{er} l'ensemble des sujets non-budgétaires.

Tout le monde étant d'accord, le Président laisse la parole à M. Sauterau.

ÉCONOMIE

01- Bail emphytéotique avec la société Luxel

M. Sauterau rappelle par que par la délibération du 20 novembre 2019, le conseil a autorisé le Président ou le Vice-Président délégué à signer un bail emphytéotique avec la société LUXEL sur les parcelles cadastrées ZS353, ZS356, ZS228, ZS346, ZS347, ZS348, ZS349 et ZS350 situées "Puits V" et ZR189 située "Cité de Pigoil"

Or la DREAL, a demandé à Luxel de réduire de 5ha75a82ca la superficie à utiliser pour le projet photovoltaïque en raison de contraintes écologiques et environnementales. La société souhaite donc que son bail passe de 15ha07a82ca à 9ha75a.

Au regard de cette réduction de taille imposée aux parties il a été convenu avec la société LUXEL de fixer le prix du loyer annuel à 3 500,00 € au lieu de 3 300,00 € par hectare.

De plus et conformément à la convention de mise à disposition signée le 21 septembre 2017, Luxel propose que lui soit substituée la société CPV SUN 33 dans le bail emphytéotique.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer désormais le bail emphytéotique avec la société CPV SUN 33 sur la superficie réduite à 9ha75a et moyennant un nouveau tarif de 3 500,00€/ha/an.

M. Robert se demande comment accéder aux zones qui se trouvent derrière les terrains loués.

M. Sauterau précise que les terrains qui ne sont pas accessibles restent dans le bail de Luxel qui a la charge d'entretenir l'ensemble des parcelles louées.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

02- Accords de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Président laisse la parole à Mme Duboisset qui présente les dossiers de demande de subvention reçu à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre de l'OPAH :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
M. et Mme LE COINT Guy	PO	2 rue des Nigennes 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie	16 960 €	848,00 €	5%	13 568,00 €	80%
M. et Mme GABORIT Raymond	PB	40 rue Jean Jaurès 63700 SAINT ELOY LES MINES	Réhabilitation d'une maison très dégradée et de sa division en 2 logements locatifs	91 544 €	4 577,20 €	5%	56 349,60 €	62%
M. et Mme RABAIX Robert	PO	234 rue Jean Jaurès - 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	3 601 €	180,00 €	5%	2 575,00 €	72%
Mme MOREAU Anna	PO	6 rue du Moulin 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie	12 968 €	648,40 €	5%	8 429,00 €	65%
Mme GOI Monique	PO	21 rue Gilbert Conchon 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	6 848 €	342,40 €	5%	4 793,40 €	70%
M. et Mme ZAMORA	PO	Cité de Pigoël 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie	20 018 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	65%
M. et Mme LECOMTE Henri et Colette	PO	Rue des Sagnes 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	8 928 €	446,40 €	5%	4 910,31 €	55%
Monsieur PICANDET René	PO	4 rue des Bayons 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux de sécurité, salubrité	34 029 €	2 000,00 €	10%	18 000,00 €	53%
Monsieur FUTIER Michel	PO	15 rue de la Vernade 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	19 058 €	953,00 €	5%	15 246,80 €	80%
M. et Mme VALENCHON Gérard et Annie	Locataire	4 rue du Moulin 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	8 201 €	410,05 €	5%	5 740,66 €	70%
M. GAUME Pierre et Mme MARTIN Christiane	Locataire	16 rue des Masles 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	6 188 €	309,37 €	5%	4 330,87 €	70%
TOTAUX				228 343 €	11 714,82 €		146 943,64 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

03- Accords de subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le Président laisse la parole à Mme Duboisset qui présente les dossiers de demande de subvention suivants, reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Madame GUILLAUME Fabienne	PO	Le Bourg 63640 SAINT PRIEST DES CHAMPS	Amélioration énergétique	20 459 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	64%
Madame MEUNIER Emmanuelle	PO	La Chaux Haute 63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT	Amélioration énergétique	22 142 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	59%
Madame DUBREUIL Christiane	PO	Route des Fades 63640 SAINT PRIEST DES CHAMPS	Autonomie de la personne	9 601 €	480,00 €	5%	5 280,71 €	55%
TOTAUX				52 202 €	2 480,00 €		31 280,71 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

04- Attribution de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds A 89

Le Président laisse la parole à Mme Duboisset qui présente les dossiers de demande de subvention validés par le Comité de programmation Leader le 16 octobre 2019, listés dans le tableau ci-dessous :

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE	LEADER
SARL Comborg	Micro-brasserie artisanale	5 rue Blaise Pascal 63390 Saint Gervais d'Auvergne	Après plus de 2 ans et demi d'activité la brasserie Comborg, envisage de se développer en transférant son outil de production puis le siège social de l'activité, actuellement à Châteauneuf-les-Bains, en plein centre bourg de Saint-Gervais d'Auvergne. Le nouveau site d'implantation étant l'ancien local de la Bugade, situé au 5 rue Blaise Pascal et propriété de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy-les-Mines.	27503,68			5 500,74 € (20% sur base éligible de 27 503,68 € HT)	20%	
La Forge des Combrailles _M. Damien Richard	Forgeron /coutellier	Les Pradelles 63640 Charensat	Monsieur Damien Richard s'est installé en 2017 comme coutelier et forgeron d'art exploitant en microentreprise. Ses réalisations comprennent la confection d'une gamme de couteaux originaux, de pièces de ferronnerie-serrurerie ouvragés (ouvrants : portail, portillon ; rambardes ; grilles de fenêtres ; balcons) ainsi que d'artefacts décoratifs, sculptures ou encore des pièces d'ameublement.	5 673,86 €			1 702,16 € (30%)	30%	

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE	LEADER
Anthony Souchet	Boucherie	Chez Lacroix, 63700 La Crouzille	L'entreprise SOUCHET Anthony, exerce depuis plus de 11 ans en boucherie-charcuterie à la Crouzille. L'entreprise qui disposait d'un point de vente sur le marché de Saint-Eloy-les-Mines a considéré avec intérêt la possibilité de reprise de l'unique magasin de boucherie-charcuterie de la commune, situé au 204 de la rue Jean Jaurès. Le Fonds de commerce a été acquis au cours du premier trimestre 2018, aux enchères dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire. Le nouvel exploitant a ainsi hérité d'un local dépourvu d'atelier de découpe et de fabrication: le local de l'arrière-boutique vétuste faisait principalement office de bureau/sanitaires sous le précédent exploitant qui utilisait un garage séparé du local principal en guise de laboratoire. La transformation de l'arrière-boutique en vue d'installer un laboratoire s'avère donc nécessaire pour offrir des conditions d'exercice décentes, et adéquates pour le traitement de denrées alimentaire carnées (hygiène et respect de la chaîne du froid entre autres). Dans l'attente de l'achèvement des travaux, les opérations de découpe et de préparation de la <u>merchandise sont donc réalisées sur le</u>	40 387,00 €	1 615,48 € (4%)		1 615,48 €	4%	12 923,84 €
SCI Entré Sud	Clinique vétérinaire	Les Forges, 63700 Saint-Eloy-les-Mines	La clinique vétérinaire de Saint-Eloy-les-Mines est exploitée par 3 associés gérants (anciens vétérinaires salariés), constitués en SELARL suite à une reprise de l'établissement. Celui-ci compte actuellement 2 salariés vétérinaires (en complément des 3 gérants) et 3 assistantes. Les compétences mixtes exercées par le personnel couvrent l'ensemble des besoins en matière de soin animalier : activité rurale traditionnelle par la prise en charge des animaux de « rente » (bovins, ovins, caprins), et « service » aux particuliers avec la prise en charge des animaux de compagnie (chiens, chats, équidés) et NAC (nouveaux animaux de compagnie : lapins, rongeurs, furets, etc...). L'activité de la clinique connaît une conjoncture favorable caractérisée par une demande croissante de soins aux animaux de compagnie qui devrait être amenée à se pérenniser. A ce jour, et retenant le scénario d'une demande croissante, la structure n'est pas adaptée et pourvue d'équipements nécessaires pour offrir des conditions optimales d'exploitation, tant au niveau des besoins du personnel que pour <u>la prise en soin des animaux sur le site de</u>	100 000 € (plafond assiette éligible)			8 000,00 €	8%	32 000,00 €

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE	LEADER
DARD Olivier	Infirmier libéral	144 rue Jean Jaures, 63700 Saint-Eloy-les-Mines	<p>Mr Dard Olivier, infirmier libéral, s'est installé en 2017 à Saint-Eloy-les-Mines où il exerçait dans un cabinet médical loué avec d'autres professionnels paramédicaux. Souhaitant pérenniser et développer son activité sur le territoire, Mr Dard a procédé à l'achat d'un bâtiment vacant implanté rue Jean Jaurès, proche de l'entrée nord du bourg. De type R+1, le bâtiment accueillait auparavant sur la partie rez-de-chaussée un commerce d'accessoires de pêche et un logement à l'étage.</p> <p>Une opération de réhabilitation est entreprise sur le bâtiment acquis pour l'aménagement et le changement de destination de la partie rez-de-chaussée qui accueillera le cabinet médical (une réfection du logement à l'étage est également prévue, précédent la remise sur le marché locatif de cet appartement de 66 m2).</p> <p>Le nouveau cabinet accueillera, en plus de Mr Dard, 2 collaboratrices (dont une nouvellement installée à Saint-Eloy), une remplaçante potentielle future collaboratrice et de 2 remplaçantes occasionnelles effectuant des rotations sur d'autres cabinets. L'installation du nouveau cabinet médical permettra le</p>	32 673,61 €			2 613,89 €	8%	10 455,55 €
A&M Loisirs	Hôtellerie de plein-air	Mazières, 63390 Saint-Gervais d'Auvergne	<p>Le Camping de l'Etang Philippe est un établissement d'hôtellerie de plein air majeur à l'échelle du territoire des Combrailles, à la fois quantitativement (115 emplacements et 15 hébergements locatifs) et qualitativement (classé 3 étoiles et disposant de différentes aménités : plan d'eau ouvert à la baignade, snack-bar, etc...). Début 2019, le camping a été repris par un couple de jeunes gérants (constitués en SARL) exploitants dans le cadre d'une DSP contractée pour une durée de 15 ans (la commune de Saint-Gervais faisant office de délégataire). Lauréats de l'appel à projet communal, les nouveaux gérants ambitionnent un développement du site supposant un investissement prévisionnel conséquent (plus de 200 000 €, ventilé sur 3 exercices).</p> <p>Parmi les investissements envisagés : création site internet (remis à jour graphique et réservations en ligne), aménagement paysager, éclairage, signalétique interne, création d'une piscine, sécurisation du site (barrière automatique), réalisation aire de jeux pour enfants, réfection bâtiment accueil, réfection bar/snack, réfection bâtiment des gérants</p>	100 000 € (plafond assiette négligeable)			8 000,00 €	8%	32 000,00 €

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE	LEADER
SASU Lavarat	Restaurant	18 rue Lavarat 63330 Pionsat	<p>Monsieur Baptiste Barthomeuf, dispose d'un BTS en Hôtellerie-restauration et plus de 5 ans d'expérience en tant que cuisinier.</p> <p>Il souhaite désormais s'établir en tant que restaurateur à son propre compte, à Pionsat, sa commune d'origine.</p> <p>Pour l'implantation du restaurant, Monsieur Barthomeuf pourra mobiliser un bien patrimonial familial situé au 18 de la rue Lavarat, au niveau de la sortie sud du bourg (D13 en direction de Saint-Maigner, Espinasse, ...). La personne privée familiale louera les murs à la « SASU Lavarat » en charge de l'exploitation du restaurant. L'odonyme « Lavarat » fera également office d'enseigne commerciale pour le restaurant.</p> <p>Légèrement excentré du reste de l'appareil commercial du bourg-centre, l'emplacement compte quelques points forts : une visibilité correcte qui devra être renforcée par une signalétique adéquate afin de capter le flux du centre-bourg, une quantité satisfaisante d'emplacements publics de stationnement à proximité.</p>	61910,93		9 650,00 € (20% sur base éligible H.T de 48 250,00 €)	6 191,10 € (10% sur base éligible H.T de 61 910,93 €)	10%	
				368149,08	1615,48	15136	33623,37		

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacune de ces entreprises, dans le cadre du Fonds A89, une subvention calculée en appliquant le taux de subvention précisé dans le tableau ci-dessus au montant définitif HT des travaux ou acquisitions. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention également précisé dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

05- Avenant n°1 à la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI (2020)

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui explique la nécessité pour la Communauté de Communes de préciser les modalités du partenariat développé dans le cadre de la mutualisation de l'animation du service GEMAPI, et notamment de préciser les modalités précises de financement au titre de l'année 2020 (15% part fixe et 85% part variable en fonction du linéaire des berges de chaque Communauté de communes),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention pour l'animation mutualisée du service

GEMAPI 2020 (transmis avec les convocations), prévoyant une contribution financière de 904,83 € au titre de l'année 2019 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Duverger pense qu'il sera impératif à l'avenir de demander une taxe à la population pour la compétence GEMAPI.

Adopté à l'unanimité

06- Animation réseau agricole – Avenant n°3 à la convention 2018-2020

Le Président laisse la parole à M. Sauterau qui indique que le SMAD des Combrailles sollicite le programme LEADER pour le déploiement de l'animation du réseau agricole en 2020, ainsi que chacune des trois communautés de communes partenaires

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention 2018-2020, dont les grandes lignes financières sont les suivantes,

Répartition des participations 2020

Communautés de Communes	%	Répartition des participations 2020		
		Part Fixe	Part Variable	Montant en €
Chavanon Combrailles et Volcan	54	259,81 €	2 400,70 €	2 660,51 €
Pays de Saint Eloy	30	259,81 €	1 316,05 €	1 575,86 €
Combrailles Sioule et Morge	16	259,81 €	699,96 €	959,77 €
TOTAL	100	779,43 €	4 416,71 €	5 196,14 €

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

07- Budget principal : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

Les sujets non-budgétaires étant épuisés, Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez.

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 896 922,00		508 315,64		2 405 237,64
Opérations de l'exercice	8 427 267,01	8 672 868,98	782 266,95	897 693,14	9 209 533,96	9 570 562,12
TOTAUX	8 427 267,01	10 569 790,98	782 266,95	1 406 008,78	9 209 533,96	11 975 799,76
Résultats de clôture		2 142 523,97		623 741,83		2 766 265,80
Restes à réaliser			59 656,69	23 852,00	59 656,69	23 852,00
TOTAUX CUMULES	8 427 267,01	10 569 790,98	841 923,64	1 429 860,78	9 269 190,65	11 999 651,76
RESULTATS DEFINITIFS		2 142 523,97		587 937,14		2 730 461,11

Abstention de Mesdames Mansat et Bouscavert

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	2 142 523,97
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (8 672 868,98 - 8 427 267,01)	245 601,97
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 896 922,00
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	623 741,83
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (897 693,14 - 782 266,95)	115 426,19
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	508 315,64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (23 852,00 - 59 656,69)	-35 804,69
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	587 937,14

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 142 523,97
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

08- Budget annexe « ZA de St Gervais » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	1 290,80			112 986,72	1 290,80	112 986,72
Opérations de l'exercice	2 450,47		12 218,31		14 668,78	
TOTAUX	3 741,27		12 218,31	112 986,72	15 959,58	112 986,72
Résultats de clôture	3 741,27			100 768,41		97 027,14
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 741,27		12 218,31	112 986,72	15 959,58	112 986,72
RESULTATS DEFINITIFS	3 741,27			100 768,41		97 027,14

Adopté à l'unanimité

C. Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-3 741,27
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 2 450,47)	-2 450,47
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-1 290,80
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	100 768,41
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 12 218,31)	-12 218,31
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	112 986,72
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	100 768,41

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	3 741,27

Adopté à l'unanimité

09- Budget annexe « Laverie Atelier Relais » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		9 241,36		3 688,13		12 929,49
Opérations de l'exercice	20 753,97	28 000,16		19 351,87	20 753,97	47 352,03
TOTAUX	20 753,97	37 241,52		23 040,00	20 753,97	60 281,52
Résultats de clôture		16 487,55		23 040,00		39 527,55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	20 753,97	37 241,52		23 040,00	20 753,97	60 281,52
RESULTATS DEFINITIFS		16 487,55		23 040,00		39 527,55

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	16 487,55
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (28 000.16 - 20 753.97)	7 246,19
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	9 241,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	23 040,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (19 351.87 - 0.00)	19 351,87
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID.001)	3 688,13
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	23 040,00

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	16 487,55
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

**10- Budget annexe « Hôtel la Queue du Milan » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019
et affectation des résultats**

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	34 974,93			376,52	34 974,93	376,52
Opérations de l'exercice	20 639,76	19 827,36	11 473,12	15 110,00	32 112,88	34 937,36
TOTAUX	55 614,69	19 827,36	11 473,12	15 486,52	67 087,81	35 313,88
Résultats de clôture	35 787,33			4 013,40	31 773,93	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	55 614,69	19 827,36	11 473,12	15 486,52	67 087,81	35 313,88
RESULTATS DEFINITIFS	35 787,33			4 013,40	31 773,93	

Adopté à l'unanimité

C - Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-35 787,33
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (19 827,36 - 20 639,76)	-812,40
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-34 974,93
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	4 013,40
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (15 110,00 - 11 473,12)	3 636,88
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	376,52
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	4 013,40

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	35 787,33

Adopté à l'unanimité

11- Budget annexe « ZA de Pionsat » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

Au vu de l'exécution budgétaire 2019 sur les ventes, M. Chartoire demande s'il y a encore des problèmes notariaux. Le Président lui confirme que le Trésor Public n'ayant pas les actes officiels, il ne peut pas faire passer les écritures comptables. Le paiement de l'entreprise est donc sur un compte d'attente auprès du Trésor Public et sera versé à la Communauté de Communes dès réception des actes.

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	86 718,12		102 539,44		189 257,56	
Opérations de l'exercice	5 834,19	13 181,87	7 350,77		13 184,96	13 181,87
TOTAUX	92 552,31	13 181,87	109 890,21		202 442,52	13 181,87
Résultats de clôture	79 370,44		109 890,21		189 260,65	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	92 552,31	13 181,87	109 890,21		202 442,52	13 181,87
RESULTATS DEFINITIFS	79 370,44		109 890,21		189 260,65	

M. Chartoire vote « contre »

Adopté à la majorité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-79 370,44
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (13 181,87 - 5 834,19)	7 347,68
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-86 718,12
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-109 890,21
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 7 350,77)	-7 350,77
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-102 539,44
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-109 890,21

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	79 370,44

Adopté à l'unanimité

12- Budget annexe « Maison de Santé » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			46 937,74		46 937,74	
Opérations de l'exercice	6 865,84	16 980,71	8 321,71	580,93	15 187,55	17 561,64
TOTAUX	6 865,84	16 980,71	55 259,45	580,93	62 125,29	17 561,64
Résultats de clôture		10 114,87	54 678,52		44 563,65	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 865,84	16 980,71	55 259,45	580,93	62 125,29	17 561,64
RESULTATS DEFINITIFS		10 114,87	54 678,52		44 563,65	

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	10 114,87
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (16 980,71 - 6 865,84)	10 114,87
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-54 678,52
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (580,93 - 8 321,71)	-7 740,78
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-46 937,74
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-54 678,52

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	10 114,87
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

13- Budget annexe « Bâtiment d'Insertion » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte de gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			19 139,85		19 139,85	
Opérations de l'exercice	4 867,49	9 749,04	6 687,69	7 242,23	11 555,18	16 991,27
TOTAUX	4 867,49	9 749,04	25 827,54	7 242,23	30 695,03	16 991,27
Résultats de clôture		4 881,55	18 585,31		13 703,76	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 867,49	9 749,04	25 827,54	7 242,23	30 695,03	16 991,27
RESULTATS DEFINITIFS		4 881,55	18 585,31		13 703,76	

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	4 881,55
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 749,04 - 4 867,49)	4 881,55
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-18 585,31
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (7 242,23 - 6 687,69)	554,54
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-19 139,85
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-18 585,31

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	4 881,55
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
-----------------------------------------------	--

Adopté à l'unanimité

14- Budget annexe « Atelier Relais » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 080,65	5 230,08		5 230,08	1 080,65
Opérations de l'exercice	36 848,08	42 772,48	38 456,71	35 849,77	75 304,79	78 622,25
TOTAUX	36 848,08	43 853,13	43 686,79	35 849,77	80 534,87	79 702,90
Résultats de clôture		7 005,05	7 837,02		831,97	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	36 848,08	43 853,13	43 686,79	35 849,77	80 534,87	79 702,90
RESULTATS DEFINITIFS		7 005,05	7 837,02		831,97	

M. Jouhet demande pourquoi la taxe foncière n'est pas remboursée. Il lui est répondu que le bail n'étant pas explicite sur le sujet, le Trésor Public a rejeté la demande de remboursement faite à l'entreprise.

Abstention de M. Jouhet

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	4 881,55
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
-----------------------------------------------	--

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	7 005,05
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Abstention de M. Jouhet
Adopté à l'unanimité

15- Budget annexe « ZA de Saint Eloy » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	11,71			368 064,10	11,71	368 064,10
Opérations de l'exercice	58 845,07	33 003,40	278 769,16	66 572,56	337 614,23	99 575,96
TOTAUX	58 856,78	33 003,40	278 769,16	434 636,66	337 625,94	467 640,06
Résultats de clôture	25 853,38			155 867,50		130 014,12
Restes à réaliser			9 599,38	362 840,00	9 599,38	362 840,00
TOTAUX CUMULES	58 856,78	33 003,40	288 368,54	797 476,66	347 225,32	830 480,06
RESULTATS DEFINITIFS	25 853,38			509 108,12		483 254,74

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-25 853,38
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (33 003.40 - 58 845.07)	-25 841,67
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-11,71
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	155 867,50
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (66 572.56 - 278 769.16)	-212 196,60
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	368 064,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (362 840.00 - 9 599.38)	353 240,62
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	509 108,12

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	25 853,38

Adopté à l'unanimité

16- Budget annexe « ZA Pont Blaireau » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 023,73		13 902,63		19 926,36
Opérations de l'exercice	109,00				109,00	
TOTAUX	109,00	6 023,73		13 902,63	109,00	19 926,36
Résultats de clôture		5 914,73		13 902,63		19 817,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	109,00	6 023,73		13 902,63	109,00	19 926,36
RESULTATS DEFINITIFS		5 914,73		13 902,63		19 817,36

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 914,73
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 109.00)	-109,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	6 023,73
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	13 902,63
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	13 902,63
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	13 902,63

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 914,73
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

17- Budget annexe « Usine Relais » : compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2019

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par M. Mesmin, inspecteur principal et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2019

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Monsieur Dubreuil se retire pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	138 275,38		291 382,49		429 657,87	
Opérations de l'exercice	35 490,62	49 865,20	58 320,72	20 580,00	93 811,34	70 445,20
TOTAUX	173 766,00	49 865,20	349 703,21	20 580,00	523 469,21	70 445,20
Résultats de clôture	123 900,80		329 123,21		453 024,01	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	173 766,00	49 865,20	349 703,21	20 580,00	523 469,21	70 445,20
RESULTATS DEFINITIFS	123 900,80		329 123,21		453 024,01	

M. Jouhet demande si la problématique de la taxe foncière est la même que pour le budget annexe Atelier Relais. Il lui est répondu que oui.

Abstention de Messieurs Jouhet, Dequaire et Peny

Abstention de Mesdames Mansat et Bouscavert

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-123 900,80
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (49 865,20 - 35 490,62)	14 374,58
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-138 275,38
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-329 123,21
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 580,00 - 58 320,72)	-37 740,72
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-291 382,49
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-329 123,21

propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	123 900,80

Abstention de Messieurs Jouhet, Dequaire et Peny

Abstention de Mesdames Mansat et Bouscavert

Adopté à l'unanimité

M. Chartoire s'interroge quant à la fin du bail et des échéances en cours avec la société SOCAMONT.

M. Cazeau se demande quand arrive l'échéance du contrat de la laverie atelier relais à Pionsat. On lui répond qu'il se termine en décembre 2020.

Avant de passer à la présentation du débat d'orientation budgétaire, et compte tenu d'interrogations de la part de certains conseillers communautaires, le Président souhaite évoquer le calendrier des prochaines réunions et l'opportunité ou non de débattre des orientations budgétaires ce jour.

Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant une commune de 3500 habitants ou plus.

Il informe également les membres de l'assemblée, qu'après confirmation de services juridiques, le DOB et le budget ne peuvent pas être dissociés. Ainsi, compte tenu de la période électorale, la présentation du DOB ne peut se faire avec l'ancienne équipe et le vote du budget avec la nouvelle.

Compte tenu de tous ces éléments, le Président demande à Mme Benoit de présenter le calendrier des évènements à venir (document en annexe).

A la suite de cette présentation, le Président indique que sa volonté est de présenter le DOB aujourd'hui et de voter le budget le 18 février afin de ne pas laisser trop peu de temps à la nouvelle équipe pour préparer un budget.

Néanmoins, dans un souci de démocratie, il propose d'entendre les avis des membres de l'assemblée puis de soumettre ce calendrier aux voix.

M. Robert, pour sa part, est favorable à un vote du budget après les élections, ne souhaitant pas que l'équipe en place impose son budget. Il en fait un principe.

Le Président lui indique que le budget voté pourra faire l'objet de Décisions modificatives voir de budgets supplémentaires par la nouvelle équipe.

M. Duverger demande si selon les membres de l'assemblée, un projet bloquant ne permettrait pas le vote du budget avant les élections.

Personne ne voit de projets qui pourraient ne pas être suivis par les nouveaux élus. Le président rappelle alors que le budget proposé sera un budget de reconduction avec un taux d'imposition inchangé.

M. Brunet est conscient que l'agenda électoral vient bouleverser le calendrier budgétaire. Néanmoins, il ne souhaite pas compliquer la tâche des nouveaux élus en leur imposant un délai extrêmement court pour la réalisation du budget 2020.

Le Président, comme indiqué au préalable, met au voix le calendrier budgétaire suivant :

- DOB aujourd'hui
- CA 2019 et Budgets 2020 du CIAS et de ses établissements le 11 février
- Budget 2020 de la Communauté de Communes le 18 février

Vote « POUR » :

Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) et pour les personnes qu'ils représentent

Vote « CONTRE » :

Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Didier SAVY (Youx) et pour les personnes qu'ils représentent

ABSTENTION :

François BLANCHON (Charensat) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Claude DUBOSCLARD (Bussieres près Pionsat) ; Annyse DURON (Le Quartier) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ;

Laurent DUMAS ne souhaite pas prendre part au vote, qui selon lui n'a pas lieu d'être puisque l'établissement de l'ordre du jour des conseils communautaires ne relève que du Président.

18- Débat d'Orientation Budgétaire

Le calendrier proposé étant validé, le Président laisse la parole à Mme Benoit pour présenter dans ses grandes lignes, le débat d'orientation budgétaire.

Plusieurs membres de l'assemblée interviennent au cours de la présentation.

M. Sauterau se demande quand se fera la mise en place du chèque culture sur le territoire.

M. Cazeau indique qu'il peut être intéressant d'adhérer aux communes forestières.

M. Gaumet regrette qu'il n'y ait pas d'actions du projet de territoire inscrites au budget.

Le Président rappelle alors qu'il a souhaité proposer un budget de reconduction, laissant le soin aux nouveaux élus de déterminer les projets structurants à budgéter en 2020.

M. Dumas insiste sur le fait qu'il faudra augmenter les recettes et qu'il l'a déjà évoqué lors de la CLECT.
Le Président rejoint M. Dumas sur l'importance de l'esprit communautaire qui n'est pas encore totalement présent au sein de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Le Président laisse ensuite la parole à M. Bourgeois qui présente l'orientation budgétaire 2020 (document annexé).